

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la réunion ordinaire du vingt septembre deux mille vingt et un.

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

1. Communication du maire
2. Approbation du compte rendu du 29 juin 2021
3. Aide pour l'acquisition de vélo à assistance électrique – complément forfaitaire
4. Subvention aux associations – Volley Club
5. Adressage du lotissement le Clos du Colombier – dénomination rue
6. Présentation du projet de démolition et reconstruction de l'école de voile
7. Plan de financement du projet de l'école de voile
8. Demande de subvention Région Normandie – projet de démolition et reconstruction de l'école de voile
9. Demande de subvention Département contrat de territoire – projet de démolition et reconstruction de l'école de voile
10. Demande de subvention DETR – projet de démolition et reconstruction de l'école de voile
11. Point financier
12. Inscription à l'atlas de la biodiversité sur le territoire communal
13. Informations et questions diverses

Étaient présents : Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mr Alain Prioux, Mme Lyliane Renault, Mr Jean-Pierre Tessier adjoints, Mme Marie-Christine Leroux, Mr Philippe Daout, conseillers délégués, Mr Patrick Gosselin (arrivé à 19h07), Mr Sébastien Lefevre (arrivé à 19h05), Mr Thomas Goyet, Mme Marie Vernhes-Chazeau, Mr Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, conseillers municipaux.

Absents(e)s excusé(e)s : Mme Lecharpentier et Mme Dumolard donnent pouvoir à Mr Philippe Daout, Mr Patrick Bernard donne pouvoir à Mr Patrick Gosselin, Mme Maryvonne Botté donne pouvoir à

Mme Lyliane Renault, Mr Alexandre Berthelin et Mme Aurélie Clément donnent pouvoir à Mr Sébastien Lefèvre.

Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen

1. Communication du maire

En préambule, Monsieur le Maire demande au conseil la modification du point N° 12 : retrait de l'inscription à l'atlas de la biodiversité sur le territoire communal.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

« Vaccination :

Nos agents Caen La Mer sont tous vaccinés ainsi que notre personnel technique communal. Nos agents administratifs sont vaccinés ainsi que le personnel de l'éducation nationale.

Les gestes barrières et le port du masque reste obligatoire dans les locaux.

Fibre optique

Le délégataire du département « Covage » a pris en compte la réclamation de la mairie pour le raccordement à la fibre des 84 logements du Becquet sans dédommagement financier de la part de la commune. Nous espérons un démarrage pour les prochaines semaines.

Sécurité routière

Je rappelle que c'est la police du maire qui s'applique pour la sécurisation des routes départementales traversant la commune, RD 35A (rue de la mer, Rue du Château d'eau), RD 60A (rue de Caen, rue grande) RD35 (rue de Saint-Aubin, rue du stade). L'agence routière départementale est destinataire des projets pour information.

Aménagement voie cyclable Colleville-Plage-Colleville Bourg

Le service infrastructure de Caen La mer est venu présenter le projet sur la section Colleville-Plage (Poste de Secours) Colleville-Bourg.

La largeur prévue de la voie étant de 3m, cela nécessitera l'arrachage de la haie existante avec en contre-parti une replantation de 900m de haie et l'installation de lisses en bois. Toutes les traversées de la RD 35A seront sécurisées avec une signalisation spécifique.

Plusieurs réunions sont prévues avant le démarrage des travaux, avec les agriculteurs, les riverains et les administrés.

Saison Estivale

Les prévisionnistes avaient annoncé une canicule, au contraire du temps mitigé connu cet été. Néanmoins, l'affluence est restée à un bon niveau sur nos côtes malgré l'absence prévisible des touristes anglo-saxons et asiatiques. Nous devons continuer à rendre attractive la commune malgré la crise et travailler avec l'OT de Caen La Mer pour notre communication. Nous avons pu maintenir nos activités plages (Zumba, Pilate, Yoga) et le Club OCEAN a connu un engouement pour les stages et les locations.

Le Glacier Normand a fait l'unanimité pour la qualité de ses glaces.

Dès aujourd'hui nous allons travailler pour rendre encore plus attractif notre commune et son front de mer.

Projets 2022

Plusieurs projets devraient se concrétiser en 2022 notamment le Point étape vélo sur le terrain jouxtant La Redoute avec le partenariat de Caen La Mer et l'ouverture de la nouvelle aire de Camping-Car ».

2. Approbation du compte rendu du 29 juin 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 29 juin 2021. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Aide pour l'acquisition de vélo à assistance électrique – complément forfaitaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 27 mars 2021, la commune a mis en place un dispositif d'aide pour l'acquisition de vélo à assistance électrique. La communauté urbaine Caen la mer a de son côté acté en bureau communautaire du 25 mars 2021 un complément forfaitaire de 50 euros pour accompagner et amplifier la pratique du vélo au quotidien. Ce complément sera versé directement par la commune de Colleville-Montgomery au bénéficiaire et remboursé par la Communauté Urbaine Caen la mer sur production d'un justificatif en fin d'année.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour),

- Accepte d'avancer le complément forfaitaire de 50€ aux bénéficiaires qui remplissent les conditions.

4. Subvention aux associations – Volley Club

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € au Volley club sur l'exercice 2021 et de modifier le tableau des subventions comme suit :

SUBVENTIONS	2021
Académie de musique	0,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Association des chiens d'aveugle	0,00 €
Association Doris de côte de Nacre	0,00 €
Association Frimousses	0,00 €
Boule collevillaise	1 000,00 €
CFA JEAN HOCHET	0,00 €
Chasse	0,00 €
CIFAC	0,00 €
Cinéma le Cabieu	1 200,00 €
Club de la Bonne Ambiance	400,00 €
Colleville entraide	1 000,00 €
Comité de jumelage	0,00 €
Courants de la Liberté	0,00 €
CSKS Karaté 14	1 000,00 €
Danse Bien Etre	0,00 €
Donneurs de sang	100,00 €
ECOLE TRAVAUX PUBLICS NORMANDIE	0,00 €
EHPAD St Jacques CBH	0,00 €
J.S.C	7 000,00 €
Junior ass. - soirées sans fin	0,00 €
LA BAGOTIERE	0,00 €
Les chroniques de Jaorken	0,00 €
Maison des Jeunes	8 700,00 €
Maison des Jeunes / PEJ	5 100,00 €
MFR MALTOT	0,00 €
OCEAN	10 000,00 €
Parents d'élèves APE	0,00 €
Pêche plaisance collevillaise	0,00 €
Prévention routière	100,00 €
Secours exceptionnel (divers)	1850,00 €
Ste Anne des Flots (bateau de Ouistreham)	400,00 €
Suffolk Régiment	500,00 €
Syndicat d'initiative	0,00 €
UCIH vélo	0,00 €
Volley club collevillais	400,00 €
MFR Balleroy	0,00 €
EHPAD Douvres la Délivrande	0,00 €

Magiconteurs	300,00 €
Aquadog	590,00 €
Ministère de la mer Lycée D. Rigolet	60,00 €
MJCI (participation salaires)	66 000,00 €
TOTAL	106 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve le versement d'une subvention de 400 € au Volley Club
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et comptables nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

5. Adressage du lotissement le Clos du Colombier – dénomination rue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Prieux Maire adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux qui informe les membres du conseil qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Sur proposition de la commission urbanisme, il est proposé la dénomination suivante pour 3 rues dans le lotissement du Clos du Colombier :

- Rue des Tritons
- Rue de la Salamandre (rue principale)
- Rue des Libellules

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Valide le nom attribué à chacune des voies communales présentées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Présentation du projet de démolition et reconstruction de l'école de voile

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui en préambule rappelle qu'une commission Urbanisme, Finances élargie aux membres du conseil s'est tenue le mercredi 15 septembre dernier à l'occasion de laquelle a été présenté le projet de démolition et reconstruction de l'école de voile (plans, coupes, volumétrie...) proposé par l'architecte désigné.

Cette proposition fait suite à une 1^{ère} version présentée le 03 septembre dernier. Après analyse de celle-ci, les membres de la commission ont souhaité que la 1^{ère} version soit retenue avec quelques

modifications (celle-ci présentant un bâtiment moins haut afin de ne pas gêner les riverains) et que le coût soit revu à la baisse (la version présentée le 15 septembre prévoyant un surcoût de 12% par rapport au montant prévisionnel).

Madame Hansen et Monsieur Prieux présentent aux membres du conseil les différents plans et coupes du projet reçus l'après-midi : Plan cadastral - répartition du programme- plan RDC- modularité- coupes transversales – coupes longitudinales- tableau des surfaces...

Ce programme a été réalisé en concertation avec le club résident de la structure : OCEAN.

L'ensemble des éléments et des documents de l'APD seront transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Ces locaux répondront à toutes les normes en vigueur, notamment à celles correspondant à l'accès des personnes à mobilité réduite hormis pour l'accès au toit terrasse sécurisé réservé aux salariés du club OCEAN.



Entendu l'exposé de Madame Hansen et de Monsieur Prieux, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- Valide le projet présenté sous forme d'APD

7. Plan de financement du projet de l'école de voile

Suite à cette projection, Madame Hansen présente le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature de la dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en €
Coût prévisionnel total de l'opération		AIDES PUBLIQUES	
Travaux	460 000,00 €	Département- Contrat de territoire 2017-2021 30%	192 000,00 €
Aménagements	20 000,00 €	Région Normandie 30%	192 000,00 €
Création d'un poteau incendie	30 000,00 €	DETR/DSIL 20%	128 000,00 €
Contrôle technique	8 000,00 €		
Mission SPS	8 000,00 €		
MO Architecte	53 000,00 €		
Divers (insertions, publicités)	7 650,00 €		
Diagnostics	14 000,00 €		
Aléas travaux 5%	23 000,00 €	<i>sous-total aides publiques</i>	<i>512 000,00 €</i>
Révision prix travaux 3%	13 800,00 €	AUTOFINANCEMENT	
Révision prix des honoraires	2 550,00 €	Fonds propres	128 000,00 €
		Autres : (à préciser)	
Total HT	640 000,00 €	Total HT ⁽²⁾	640 000,00 €

Il est précisé aux membres du conseil que compte tenu des délais très contraints pour la réalisation de cet APD, des modifications mineures pourront avoir lieu lors de réunions avec les différents interlocuteurs.

Toutefois le principe convenu avec l'architecte est de respecter l'enveloppe financière allouée à ce projet soit 640 000 € dont 460 000 € de travaux, toute dépense supplémentaire devant faire l'objet d'une recherche d'économie correspondante.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté.

8. Demande de subvention Région Normandie – projet de démolition et reconstruction de l'école de voile

Madame Hansen indique que dans la continuité de la présentation du plan de financement prévisionnel de l'opération, il convient à présent de solliciter nos différents partenaires dans le cadre de demandes de subventions.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- **Décide de solliciter** une subvention de 30% soit 192 000 € auprès de la Région pour le projet de démolition et reconstruction de l'école de voile dont le montant prévisionnel s'élève à 640 000 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :
 - Région Normandie 30% soit 192 000€
 - Au titre du contrat de territoires – Département 30% soit 192 000€
 - DETR/DSIL 20% soit 128 000€
 - Autofinancement de la commune 128 000€

9. Demande de subvention Département contrat de territoire – projet de démolition et reconstruction de l'école de voile

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- **Décide de solliciter** une subvention de 30% soit 192 000 € auprès du Département au titre du contrat de territoires pour le projet de démolition et reconstruction de l'école de voile dont le montant prévisionnel s'élève à 640 000 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :
 - Au titre du contrat de territoires – Département 30% soit 192 000€
 - Région Normandie 30% soit 192 000€
 - DETR/DSIL 20% soit 128 000€
 - Autofinancement de la commune 128 000€

10. Demande de subvention DETR – projet de démolition et reconstruction de l'école de voile

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- **Décide de solliciter** une subvention de 20% soit 128 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour le projet de démolition et reconstruction de l'école de voile dont le montant prévisionnel s'élève à 640 000 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :
 - DETR/DSIL 20% soit 128 000€
 - Région Normandie 30% soit 192 000€

- Au titre du contrat de territoires – Département 30% soit 192 000€
- Autofinancement de la commune 128 000€

11. Point financier

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui indique que la situation financière est saine et conforme au budget prévisionnel. On notera le montant important du reversement de la taxe d'aménagement par la Communauté Urbaine (229 987,54 €) permettant d'envisager sereinement la fin de l'exercice et la préparation du budget 2022. Il est rappelé que la Communauté Urbaine perçoit 100 % du produit de la taxe et en reverse actuellement 75 % aux communes. Cette recette est essentielle à la construction et l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

12. Informations et questions diverses

Affaires scolaires/ jeunesse :

Madame Renault informe les membres de la tenue du conseil d'administration de la MJCI. Il ressort principalement un résultat financier excédentaire sur l'exercice (entre autre dû aux mesures gouvernementales d'aide aux structures durant la crise du COVID), 2 démissions d'administrateur mais également un important problème de recrutement (il manque 4/5 animateurs) ce qui peut être problématique pour le maintien de certaines activités.

Par ailleurs une commission Affaires Scolaires élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal se tiendra le lundi 27 septembre avec à l'ordre du jour la mise en place du Conseil Municipal des jeunes.

Communication :

Madame Leroux revient sur le retrait du point n°12 de l'ordre du jour du conseil pour préciser que compte tenu des délais très contraints (dossier à déposer pour le 15 octobre) et de la complexité de celui-ci, il est préférable, en accord avec les différentes parties, de décaler ce projet en 2022.

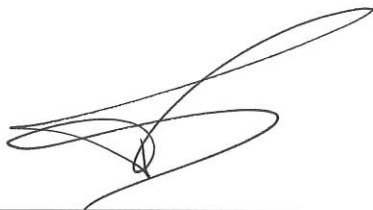
Il est rappelé que la brochure à destination des nouveaux habitants est disponible en mairie et que le prochain bulletin paraîtra en décembre 2021.

CCAS :

Monsieur Tessier indique que le repas des anciens est annulé compte tenu des incertitudes sanitaires mais que la distribution des colis aux aînés aura bien lieu.

Fin du conseil 20h07

La secrétaire de Séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE Pouvoir à Mme Renault
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER Pouvoir à Mr Daout
Madame Anne DUMOLARD Pouvoir à Mr Daout	Madame Marie VERNHES-CHAZEAU)	Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mr Lefevre
Monsieur Sébastien LEFEVRE	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT Pouvoir à Mr Lefevre
Monsieur Patrick BERNARD Pouvoir à Mr Gosselin		